

Composition de français du 2^{ème} trimestre

Texte :

"Rahmat Rabi", un médicament miracle crée la controverse

D'abord présenté comme un remède miracle contre le diabète, un complément alimentaire produit par un Algérien se trouve au cœur d'un scandale politico-sanitaire. Grand succès en pharmacie, le RHB a finalement été interdit à la vente. L'affaire, qui met en cause le ministre de la Santé ainsi que le concepteur du produit, révèle de nombreux dysfonctionnements. La rue algérienne, quant à elle, est divisée sur le sujet : Faut-il commercialiser ce médicament ou au contraire le retirer de la circulation ? Les arguments des uns et des autres sont légions.

Les défenseurs du produit estiment que le Dr Zaïbet (concepteur du produit) est victime d'une cabale de la part des firmes pharmaceutiques. Ils relèvent le fait que le produit ait été homologué par le ministère de la santé, preuve pour eux de la bonne foi du docteur qui se targue d'être diplômé de la prestigieuse faculté de médecine de Genève. Aussi, ils avancent que le dit médicament aurait réussi à guérir certains malades. « De nombreux cas ont guéri (grâce à ce remède) », affirme une journaliste de la chaîne privée *Echourouk*, lors d'une interview du ministre de la Santé. « Ce médicament est distribué en Espagne et en Arabie saoudite. Est-ce qu'il est possible qu'il soit présenté comme complément alimentaire pour accélérer son enregistrement (en Algérie) ? », insiste-t-elle. Le ministre lui-même semble abonder dans ce sens : « Ce médicament n'a pas d'effets secondaires. Certains cas suivis se sont débarrassés définitivement de l'insuline et des comprimés (...). Le pancréas a repris son activité de (sécrétion) », affirme-t-il.

Cependant, les détracteurs du produit, à leur tête le Dr Aït Aïssa, déplorent en premier lieu le choix, pas forcément innocent, d'un nom à consonance religieuse pour le complément alimentaire : RHB, Rahmat Rabi (littéralement, miséricorde de Dieu), dont on peut constater l'impact sur l'imaginaire populaire à travers l'engouement des malades sur les officines pharmaceutiques. Ces mises en garde rappellent la levée de boucliers de la communauté médicale, notamment les diabétologues et endocrinologues, qui avaient suivi l'annonce par la chaîne *Echourouk* de "remède miracle" contre le diabète. Une pluie de commentaires scandalisés s'est abattue sur les réseaux sociaux et les sociétés savantes avaient crié au scandale. "Il est scandaleux de faire la promotion d'un homme et d'un produit sans prendre les précautions nécessaires pour protéger les patients. Si les choses avancent à ce rythme, des milliers d'enfants tomberont dans le coma et les conséquences seront irréversibles", ont dénoncé la SAD, l'ANEDL, la SAMI et le CNOM*.

Quoi qu'il en soit, cette controverse n'en finit pas de faire couler beaucoup d'encre, et l'état algérien devrait vite se saisir de cette affaire afin de définir les responsabilités dans ce scandale qui a défrayé la chronique en Algérie.

Nicolas Cioran, *Le Nouvel Observateur*, le 18 décembre 2016

*SAD : Société algérienne de diabétologie.

ANEDL : Association nationale des endocrinologues et diabétologues libéraux.

SAMI : Société algérienne de médecine interne.

CNOM : Conseil national de l'Ordre des médecins.

Questions :**I. Compréhension : 12pts**

1- L'auteur traité dans le texte s'articule autour de :

- L'interdiction de la vente du complément alimentaire RHB dans le marché algérien.
- Les effets secondaires du complément alimentaire RHB sur la santé du citoyen.
- La polémique de la commercialisation du complément alimentaire RHB.

***Mettez une croix devant la bonne réponse (1pt)**

2- "D'abord présenté comme un remède miracle contre le diabète..." De quel remède s'agit-il ? (1pt)

.....

3- Relevez du 1^{er} § trois mots ou expressions appartiennent au champ lexical de "médicament". (1.5pt)

..... / /

4- Classez les expressions suivantes : (1.5pt)

- a. Homologation du produit par le ministère de la santé.
- b. Guérison de certains malades.
- c. Médicament distribué en dehors de l'Algérie.
- d. Le produit critiqué sur les réseaux sociaux.
- e. Utilisation d'un nom religieux.
- f. Les patients ne sont pas protégés.

***Selon qu'elles renvoient aux :**

- **Partisans du RHB** :
- **Détracteurs du RHB** :

5- "Le complément alimentaire RHB connaît un succès remarquable en pharmacie. Le médicament a finalement été interdit à la vente."

*Reliez les deux phrases ci-dessus par un articulateur pris dans la liste suivante : **mais - parce que - donc - pour que.** (1pt)

.....

.....

6- A qui ou à quoi renvoie chacun des mots soulignés dans les phrases suivantes : (1.5pt)

- a. "...quant à elle, est divisée sur le sujet" (1^{er} §)
- b. "...preuve pour eux de la bonne foi du docteur..." (2^{er} §)
- c. "... qui avaient suivi l'annonce." (3^{er} §)

7- Relevez du texte un argument d'autorité. (1pt)

.....

.....

8- Complétez l'énoncé ci-dessous avec les mots et expressions pris dans la liste suivante : (1.5pt)

opposants - commercialiser - affirment - polémique - partisans - réfutent.

Le complément alimentaire RHB fait objet d'une entre les de ce médicament et ses Les premiers que de nombreux cas ont guéri grâce à ce remède par contre les seconds l'utilisation d'un nom religieux pour le

9- Quel est le point de vue de l'auteur ? Justifiez votre réponse en relevant une phrase du texte. (1pt)

- a. Le point de vue de l'auteur :
 - b. Justification :
-

10- Proposez un autre titre au texte. (1pt)

.....

